

La formation SST

Public concerné :

Toute personne désirant apprendre les gestes de premiers secours.

Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter pour étudier votre demande

Prés requis : Aucun

Durée : 14 heures

Dates et lieux :

A définir selon vos besoins

Nombre de participants :

4 à 10 personnes

Encadrant :

Dispensée par un formateur SST certifié

Méthode pédagogique :

Cours théorique

Démonstration

Mise en situation

Points forts :

Utilisation de mannequin,
Support vidéo, remise d'un livret de formation

Objectif :

Acquérir, les connaissances et les gestes de premiers secours, dans le cadre de son entreprise, et savoir se placer en temps que préventeur dans son entreprise.

Programme :

(Conforme aux référentiels nationaux de l'INRS)

Deux domaines de compétence à acquérir

Domaine de compétence 1

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident

1. Situer le cadre juridique : dans son entreprise, en dehors et pendant son intervention
2. Réaliser une protection adaptée : dans le cadre d'une alerte à la population, reconnaître les dangers persistants qui menacent la victime et trouver un moyen de protection adapté.
3. Examiner la victime : reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée, associer aux signes décelés le résultat à atteindre.
4. Alerter ou faire alerter les secours en fonction de l'organigramme de l'entreprise : définir les éléments du message, identifier qui alerter dans l'organisation des secours, choisir la personne la plus apte pour faire alerter les secours.
5. Être capable de porter secours : face à un saignement abondant, un étouffement, une personne qui parle et se plaint d'un malaise, de brûlure, de plaies simples ou de plaies graves, une personne qui ne parle pas mais qui respire, ou qui ne respire pas.

La formation SST

Réglementation

L'article R4224-15 du code du travail impose la présence de secouriste sur le lieu du travail.

Tout citoyen doit porter assistance à une personne en danger décrite dans l'article 223-6 du code pénal, que l'accident entre dans le cadre du travail ou pas.

Validation

Mise en situation d'accidents simulés

Il est délivré au stagiaire ayant suivi la formation avec succès une carte de sauveteur secouriste du travail.

Critères définis par l'INRS, pour tout candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation, et fait l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves certificatives

Domaine de compétence 2

Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de prévention : appréhender les notions de base en matière de prévention, situer le rôle du SST en tant qu'acteur de la prévention.
7. Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'action de la prévention : repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail, être capable de les supprimer ou de les faire supprimer, ou contribuer à supprimer ou à faire réduire les situations dangereuses.
8. Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation prévention de la (ou des) situation (s) dangereuse (s) : identifier qui informer, définir les différents éléments, les transmettre et rendre compte des actions éventuellement mise en œuvre

